



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 2010

Date: 18 juin 2010, 17h15
Lieu: Berne, Casino, Herrengasse 25, Burgerratssaal
Personnes présentes: Martin Wyss, président
M^{me} Sigrid Steiner, MM. Markus Bucheli, Stephan C. Brunner,
Pierre-Hervé Freléchoz, Paul Häusler, Hubertus Hollenweger,
Luzius Mader, Markus Nussbaumer, Kurt Nuspliger, Fritz Ruch
Personnes excusées: M^{me} Christine Guy-Ecabert, MM. Mauro Dell'Ambrogio, Markus
Dörig, Gianpiero Gianella, Sigismond Jacquod, Jean-Christophe
Kübler, Urs Müller, Hans Georg Nussbaum, Emmanuel Piaget
Procès-verbal: Gérard Caussignac

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 juin 2009
2. Rapport du comité sur les activités de la Société durant l'année 2009
3. Election des membres de l'organe de contrôle
4. Approbation des comptes 2009
5. Fixation des cotisations pour 2010
6. Formation en légistique: information
7. LeGes
8. Collaboration avec des institutions scientifiques (Académie des sciences humaines et sociales [ASSH], International Association of Legislation [IAL])
9. Divers

M. Wyss ouvre la séance en saluant les personnes présentes. Il constate que personne ne propose de modification de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 juin 2009

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 19 juin 2009 est adopté sans remarque avec remerciements à son auteur.

2. Rapport du comité sur les activités de la Société durant l'année 2009

M. Wyss distribue le rapport d'activité 2009/2010 qu'il a rédigé (cf. annexe 1) et en présente brièvement les principaux points.

M. Ruch demande s'il serait possible qu'à l'avenir la date de la Journée scientifique et son thème soient communiqués plus tôt.

M. Wyss reconnaît que cette année l'annonce a été faite assez tard; la raison en est qu'il ne voulait pas la faire avant d'avoir engagé les orateurs. La demande est tout à fait justifiée. Il veillera à ce que la communication intervienne avant la fin de l'année 2010. Le comité devra par ailleurs examiner de plus près le financement de la journée et la manière de la promouvoir.

3. Election des membres de l'organe de contrôle

M^{me} Steiner indique que c'est M. Troesch qui a révisé les comptes cette année. Les deux réviseurs en fonction, MM. Andreas Troesch et Christian Furrer, ne se sont pas manifestés au sujet de leur réélection. En l'absence d'information, M. Wyss propose de reconduire ces deux personnes dans leur fonction, ce que l'assemblée fait tacitement.

4. Approbation des comptes 2009

M^{me} Steiner présente brièvement les comptes (cf. annexe 2). Elle constate qu'exceptionnellement, la Journée scientifique a été bénéficiaire l'an dernier. Les cotisations 2008 et 2009 ont été encaissées en même temps cette année. La situation financière de la société est bonne, une augmentation des cotisations n'est donc pas nécessaire. Les intérêts étant bas, le revenu de la fortune reste faible.

M^{me} Steiner constate que les participants et participantes à la Journée scientifique viennent pour les trois quarts de l'administration fédérale.

A la question de M. Wyss de savoir si la répartition est semblable parmi les membres de la société, M^{me} Steiner répond qu'il y a une répartition assez équilibrée entre personnes de la Confédération et personnes travaillant pour les cantons. L'effectif des membres était de 160 lors de l'envoi des factures de cotisation. Dix personnes ont saisi cette occasion pour donner leur démission.

M^{me} Steiner indique qu'après révision, M. Trösch propose à l'assemblée de les approuver et de donner décharge à la trésorière.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

5. Fixation des cotisations pour 2010

M. Wyss rappelle que les montants des cotisations sont les suivants:

- membres exerçant une activité lucrative et membres collectifs: 35 francs
- étudiants/étudiantes, assistants/assistantes, candidats/candidates
au doctorat: 15 francs

Selon M^{me} Steiner, la question se pose de savoir s'il faut continuer à encaisser les cotisations tous les deux ans ou chaque année.

M. Wyss se prononce en faveur d'un encaissement annuel, ce qui n'est pas contesté par l'assemblée.

M. Wyss relate que le comité s'est posé la question de l'éventuelle augmentation de la finance d'inscription à la Journée scientifique.

M. Brunner remarque qu'il est possible que pour certaines personnes un montant très modeste signifie que la manifestation n'est pas d'un grand intérêt. Il n'est donc pas exclu qu'une augmentation rende notre journée plus attractive dans certains milieux. Mais ce n'est pas à ses yeux un motif valable pour augmenter les prix actuels.

Pour M. Mader, ce sont les besoins qui sont déterminants. Une augmentation des cotisations (p. ex. jusqu'à CHF 50.--) serait tout à fait envisageable, mais il faudra qu'elle corresponde à un besoin généré par les activités de la société. C'est au comité qu'il appartient d'examiner cette question.

L'assemblée accepte tacitement le maintien des montants actuels des cotisations.

6. Formation en légistique: information

M. Wyss informe que l'an passé, le Conseil de formation avait soulevé la question de l'utilité de son maintien maintenant que des séminaires avaient été mis en place. Le comité était arrivé à la conclusion que le maintien de cet organe est nécessaire. Il a notamment pour mission de déterminer les thèmes des séminaires d'approfondissement (Vertiefungsseminare) et d'établir les contacts avec les organisateurs potentiels.

Un premier séminaire d'approfondissement (bilingue) sur la mise en œuvre du droit européen a eu lieu à Fribourg la semaine dernière. Un autre séminaire en langue française est en préparation. M. Wyss estime que le sujet traité aujourd'hui se prêterait bien à être repris dans un tel séminaire, opinion que M. Brunner partage.

7. LeGes

M. Wyss informe que le comité de rédaction de LeGes l'a prié de coordonner les travaux de publication des exposés présentés ce jour.

8. Collaboration avec des institutions scientifiques (Académie suisse des sciences humaines et sociales [ASSH], International Association of Legislation [IAL])

M. Wyss indique qu'en ce qui concerne les rapports avec l'ASSH il y a peu d'informations à communiquer. Le comité doit se pencher sur la manière d'utiliser le logo de l'ASSH pour les documents de la SSL et, d'un point de vue plus général, sur la façon d'unifier l'image graphique de notre société. Il donne la parole à M. Mader au sujet de l'IAL.

M. Mader informe que le prochain congrès de l'IAL aura lieu la semaine prochaine à Lisbonne sur le thème de la qualité de la législation. L'IAL dispose maintenant d'un secrétariat permanent auprès de l'Académie européenne de législation à La Haye ce qui est profitable aux contacts entre les sociétés nationales. La SSL peut dans une certaine mesure jouer un rôle de pont entre sociétés de différents pays (Allemagne, Autriche, Italie, France p. ex.). Le contact a été établi aujourd'hui avec la société autrichienne grâce à la présence de M. Lienbacher.

M. Lienbacher relate que la société autrichienne vient d'être reconstituée. Il constate que jusqu'à maintenant l'Autriche s'est axée presque uniquement sur l'Allemagne; une ouverture vers la Suisse est profitable. Il a vu aujourd'hui que l'on peut beaucoup apprendre les uns des autres.

9. Divers

M^{me} Steiner constate que la date de la Journée scientifique de cette année tombe avec la session des Chambres fédérales, ce qui n'est pas favorable. De plus, le mois de juin est passablement chargé en manifestations.

M. Mader partage cet avis. Pour l'année prochaine, il faut avancer la date de la Journée scientifique.

M. Wyss prend note de ces avis et le comité choisira une date en seconde moitié de mai 2011 pour la Journée scientifique et l'assemblée générale.

En ce qui concerne l'organisation de la journée, M^{me} Steiner propose que l'on examine la prochaine fois la possibilité de faire une table ronde.

M. Wyss prend aussi note de cette proposition. Cette option a déjà été choisie lors de journées précédentes. Il y a aussi la possibilité d'organiser un débat contradictoire. Le comité réfléchira à la solution la meilleure pour l'an prochain.

M. Wyss clôt l'assemblée à 17h55.

Berne, le 20 juin 2010

(::ODMA\PCDOCS\DOCSSTA\349673\1)

Gérard Caussignac

Annexes: rapport annuel 2009/2010
comptes 2009